

### Année scolaire 2020/2021

#### Fiche de poste : Enseignant, responsable du pôle scolarisation de la MDPH

Circonscription Quimper ASH handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant responsable du pôle scolarisation mis à disposition de la MDPH Poste à temps plein
Lieu d'exercice	Maison Départementale des Personnes Handicapées - QUIMPER
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Description du poste	<p>L'enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en place des tableaux de bord de suivi d'activité</li> <li>- échange avec les services de l'Education nationale, les services sociaux, administratifs et médicaux</li> <li>- organise et pilote le travail en partenariat pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés avec les partenaires (Education nationale, services et établissements médico-sociaux,...)</li> <li>- participe à des séminaires, colloques</li> <li>- participe et anime des actions au sein du réseau de partenaires (formations, réunions de synthèse, interventions)</li> <li>- pilote l'évaluation des demandes de compensation en situation scolaire</li> <li>- analyse et évalue les besoins dans le parcours de scolarisation, dans le respect des procédures</li> <li>- participe aux réunions de synthèse internes et externes à la MDPH en tant que référent de scolarisation</li> <li>- prépare les dossiers des élèves en situation de handicap et les présente de façon synthétique aux membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)</li> <li>- apporte son expertise en matière de scolarisation lors des CDAPH</li> <li>- informe les membres de la CDAPH sur les questions relevant de son expertise</li> </ul>
Conditions d'exercice	L'enseignant est placé sous la double autorité de la Directrice de la MDPH et de l'Inspectrice de Quimper ASH Handicap
Compétences attendues	<p>L'enseignant possède des aptitudes à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse et à la synthèse</li> <li>- l'écoute et à l'adaptabilité nécessaires au travail en équipe ou en partenariat</li> <li>- la médiation avec les familles</li> <li>- la communication</li> <li>- la rédaction</li> </ul> <p>Il doit faire preuve de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité.</li> <li>- rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative</li> </ul>
Connaissances	<p>L'enseignant doit avoir des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion de handicap et ses conséquences sur l'élève et ses apprentissages</li> <li>- les textes officiels, les dispositifs et les structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap.</li> <li>- les procédures d'orientation et de compensation du handicap.</li> </ul>
Certification	L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI, ou du CAPA-SH.

Régime indemnitaire du poste relevant de l'ASH :	27 points de NBI = 1518.27 euros bruts annuels soit 126.52 euros bruts mensuels
--	--